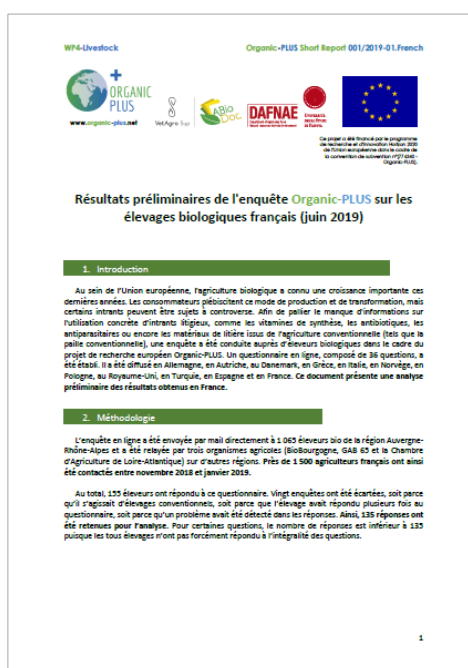


Le 1 juillet 2019

Résultats préliminaires de l'enquête Organic-PLUS sur les élevages biologiques français (juin 2019)



Dans le cadre du projet européen Organic-PLUS (<https://organic-plus.net/>), ABioDoc-VetAgro Sup (en coordination avec le service DAFNAE de l'université de Padoue, responsable du volet élevage de ce projet) a participé à une enquête sur l'utilisation d'intrants litigieux dans les élevages biologiques français (antibiotiques, antiparasitaires, paille conventionnelle, vitamines synthétiques...).

L'agriculture biologique est régie par le règlement (UE) n° 834/2007 du 28 juin 2007 et par le règlement d'application (UE) n° 889/2008 du 5 septembre 2008. Ces règlements encadrent notamment l'utilisation des traitements allopathiques. Toutefois, il n'existait pas de données sur leur utilisation dans les élevages biologiques à l'échelle européenne. Pour y remédier, une enquête en ligne a été menée de novembre 2018 à janvier 2019 dans onze pays européens. Seule une analyse préliminaire des résultats obtenus en France a pour le moment été effectuée (une analyse comparative entre les différents pays sera effectuée ultérieurement).

En France, 1065 agriculteurs biologiques ont été contactés par mail. Trois associations d'agriculteurs ont également diffusé l'enquête à leur réseau d'éleveurs. Sur les 155 réponses reçues, 135 ont été retenues pour l'analyse.

Cet échantillon d'agriculteurs est composé à 59 % d'hommes et 41 % de femmes, principalement âgés de 31 à 50 ans (83 sur 135). En général, le questionnaire a été rempli par le responsable de l'exploitation (80,2 %) et ce sont principalement des exploitations de taille moyenne qui ont participé (90,2 % d'entre elles présentent moins de trois travailleurs). Ce sont plutôt des élevages spécialisés avec un, voire deux ateliers de production animale (respectivement 63,7 % et 22,2 % des fermes). Les élevages bovins allaitants (38,5 %), bovins laitiers (27,4 %) et les ovins allaitants et laitiers (18,5 %) sont les plus représentés.

L'année dernière, 36,9 % des agriculteurs interrogés n'ont pas utilisé d'antibiotiques. D'autres agriculteurs ont tout de même dû traiter certains de leurs animaux, même si le traitement antibiotique ne s'applique pas à l'intégralité de leur cheptel. Au total, 87,7 % des agriculteurs ont, en moyenne, appliqué moins d'un traitement antibiotique par animal à l'échelle de leur cheptel. Les parasites

internes représentent le problème de santé le plus récurrent dans ces élevages (62,0 % des élevages les ont cités comme des problèmes récurrents, soit 80 élevages sur 129). Deux autres problèmes ont été fréquemment cités par les éleveurs : les boiteries (35,7 % ; 46 sur 129) et les mammites (34,9 % ; 45 sur 129). Le recours à un traitement conventionnel ou à un traitement alternatif (phytothérapie, homéopathie, etc..) dépend de la nature du problème de santé. De manière générale, les éleveurs ont principalement recours à la phytothérapie et aux traitements conventionnels. L'homéopathie est plus spécifiquement utilisée contre certaines maladies (mammites, boiteries, maladies intestinales et respiratoires). Les probiotiques sont très peu utilisés, seuls quelques éleveurs en utilisent pour soigner des maladies intestinales (maladies pré-stomacales, gastro-intestinales et diarrhées). D'autre part, les éleveurs trouvent assez facilement des informations sur les traitements alternatifs, en priorité auprès d'autres agriculteurs (66,4 %) ou de leur vétérinaire (46,3%).

Cette analyse préliminaire a mis en évidence que les élevages biologiques n'ont pas forcément besoin de recourir à des traitements (il n'est pas rare que les élevages ne soient pas concernés par les différentes maladies évoquées). Elle révèle également que les agriculteurs ont recours à des traitements alternatifs (phytothérapie, homéopathie) différemment selon le type de pathologie. Les traitements conventionnels restent encore largement utilisés contre les mammites et les boiteries (maladies fréquemment rencontrées dans les élevages interrogés). Il est donc nécessaire de poursuivre les recherches pour trouver des alternatives à l'administration de ces traitements et de communiquer sur les alternatives possibles.

L'intégralité de cette synthèse est disponible sur le site d'ABioDoc :

<http://www.abiodoc.com/documents-abiodoc/syntheses-rapports/resultats-preliminaires-enquete-organic-plus-elevages-biologiques-francais>.

Le projet européen Organic-PLUS (<https://organic-plus.net/>) a pour objectif de chercher des alternatives aux intrants litigieux en agriculture biologique. Il se décompose en plusieurs volets :

- les intrants litigieux en lien avec le sol (plastique, tourbe...)
- les intrants litigieux utilisés en production végétale (cuivre...)
- les intrants litigieux utilisés en élevage (antibiotiques, antiparasitaires...).

Il est programmé sur quatre ans (2018-2021) et inclut 13 pays européens, dont la France au travers de l'INRA et d'ABioDoc-VetAgro Sup.

Contact :

Sophie VALLEIX, ABioDoc
sophie.valleix@vetagro-sup.fr

✉ Adresse
VetAgro Sup / campus agronomique
89 avenue de l'Europe, BP 35
63370 Lempdes



A propos d'ABioDoc :

ABioDoc est le Centre national de ressources en agriculture biologique. Service de VetAgro Sup, il est missionné par le ministère de l'agriculture pour réaliser la veille, le traitement et la diffusion d'informations en agriculture biologique. Il gère la seule base de données documentaire francophone spécialisée en AB, la Biobase (<https://abiodoc.docressources.fr>)